

| |
|--|
| A.G.I.R. PLUS (+) 2011-2014 CADRE DES MESURES |
|--|

AGIR Plus (2011-2014) reprend les axes d'AGIR (2007-2010) :

- AGIR avec les territoires
- AGIR avec les filières (y compris bâtiment)
- AGIR par l'exemple
- AGIR pour le futur
- AGIR pour le grand public

Ce programme vis à disséminer largement les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ainsi que les économies de ressources et pour cela privilégiera les démarches collaboratives.

AGIR PLUS reste un laboratoire d'excellence où se mettent en œuvre des expérimentations destinés à enrichir les réflexions sur l'évolution de l'ensemble des politiques régionales, notamment en matière d'élaboration de critères d'éco-conditionnalité.

AGIR PLUS sera décliné de la façon suivante :

Déploiement des bonnes pratiques

L'effet démultiplicateur recherché par la démarche AGIR et AGIR PLUS (+) nécessite en premier lieu d'assurer la continuité du suivi des 600 projets actuellement en cours afin de garantir le bon déroulement et la qualité des actions mises en place. Ce suivi permet également de fournir les données issues de l'expérimentation de la première phase d'AGIR pour l'énergie pour qu'elles soient partagées et servent de socle à AGIR PLUS (+). La Région s'attachera donc à poursuivre les échanges (plateforme des acteurs de l'énergie, etc.) et à organiser la circulation d'information auprès des acteurs professionnels et des citoyens sur le bilan et les expériences découlant d'AGIR. Ce partage de bonnes pratiques pourra inclure des visites d'actions exemplaires, en partenariat avec les territoires et les acteurs concernés. La définition précise du contenu de ce dispositif de valorisation et déploiement nécessitera de recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'objectif est également d'harmoniser, sur quelques secteurs clés, les outils élaborés dans le cadre d'AGIR (guide d'actions de «Collectivité Lauréates», «référentiel agriculture exemplaire», etc...) avec les dispositifs nationaux et européens afin de faire converger les aides à tous les échelons et ainsi faciliter la prise en compte de l'environnement par le plus grand nombre possible de porteurs de projets régionaux.

D'autre part, la première phase d'AGIR a montré l'importance de la notion d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et d'accompagnement à la réflexion pour l'émergence de projets globaux. La Région poursuivra et consolidera donc la professionnalisation des réseaux de « facilitateurs » et l'animation qu'ils réalisent auprès des porteurs de projets.

En sus des actions décrites ci-dessus, le déploiement et la poursuite de l'expérimentation d'AGIR PLUS (+) s'appuient sur des collaborations spécifiques avec les 3 niveaux d'agencement institutionnels mentionnés en introduction.

A.G.I.R. + avec les territoires

La Région a une tradition de contractualisation avec les pays et agglomérations ; elle a une compétence avec les Parcs Naturels Régionaux, territoires reconnus nationalement, espaces de missions, de veille et d'expérimentation en matière d'actions opérationnelles de développement soutenable. Les uns et les autres sont des partenaires de proximité de la Région. Elle soutient également les conseils de développement, attachée à accompagner depuis longtemps ces instances de démocratie, d'animation, de réflexion citoyenne et de dynamisme social pour des territoires vivants.

La collaboration avec les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur sera déclinée sous deux formes :

- L'aide à l'embauche et la professionnalisation d'acteurs locaux sur les questions du contrôle des consommations, du recyclage et de la récupération incluses dans le Plan Régional pour l'Emploi refondu en décembre et le soutien aux Agences Locales de l'Energie (étude de faisabilité) qui permettent aux territoires de disposer de compétences techniques mutualisées grâce à des équipes de taille suffisante pour atteindre une dynamique globale.

La Région a déjà permis la création d'une cinquantaine de poste d'économies de flux, et le développement de bureaux d'étude locaux à partir de la dynamique AGIR.

- Ces questions seront introduites dans les contrats de Pays et de Parcs et les conventions d'agglomération votés dans les prochaines sessions, à travers le soutien à des thématiques précises et à enjeux comme la réhabilitation thermique des bâtiments, la précarité énergétique, la démocratie participative dans l'optique d'associer la population à la lutte contre le changement climatique, la création de filières locales courtes bois énergie, bois construction et l'économie circulaire (écologie industrielle, réemploi) en lien avec le PRIDES Bois et Construction et autres acteurs spécialisés. Les Chartes à venir des Parcs Naturels Régionaux devraient également désormais intégrer ces thématiques.

En outre, compte-tenu des résultats positifs de l'action « collectivité lauréate Agir pour l'énergie » qui a montré un large engouement - plus de 70 communes réparties sur les six départements et de toute taille s'y sont associées - l'action expérimentale se prolongera avec un suivi méthodique qui doit permettre de préciser les conditions de collaboration pour que les objectifs communs soient atteints. En fin d'année 2011 pourra être lancé un nouvel appel à association avec la Région sur les questions du changement climatique soit en direction des communes, soit en direction des intercommunalités, au plus proche des constructions territoriales en cours.

A.G.I.R. + par l'exemple

Dans le cadre d'Agir plus (+), la Région mettra en œuvre des dispositifs collaboratifs, par l'intermédiaire d'appels à association « équipements (ou activités) éco-responsables ». Afin de respecter les principes d'AGIR, un cadre collectif devra être mis en place. Ces actions expérimentales sur des secteurs nouveaux pourront être une première étape avant la mise en place de systèmes d'aides éco-conditionnées car, dans le cadre de son ambition : agir pour une écorégion, la Région souhaite mettre en œuvre la systématisation des bonnes pratiques en passant de dispositifs de bonification pour les projets remarquables à l'éco-conditionnalité sur un ou des secteurs clés (en particulier le bâtiment, cf infra.). En termes d'exemplarité, il peut être fait référence au réseau « Zone d'activités et Développement Durable » initié par la Région, l'Agence de l'eau et l'ADEME. Comme évoqué dans le SRDE, l'enjeu politique est de dynamiser ou réhabiliter des zones d'activités existantes par une intégration des démarches de développement durable. Afin d'avoir une vision exhaustive du nombre de zones d'activités et l'espace qu'elles représentent sur le territoire régional, une étude est en cours avec l'INRA et la Région. Cette étude permettra de disposer d'informations substantielles pour l'élaboration du futur SR2DE notamment sur le volet foncier économique et attractivité durable.

Des partenariats régionaux clés avec la Chambre Régionale des Métiers de l'Artisanat, la CRCI, la Cellule Economique Régionale de la Construction seront autant d'outils utilisés pour mener une sensibilisation active concernant le dispositif Agir Plus et à terme favoriser son utilisation. Cette sensibilisation pourra se faire via des actions collectives, des rencontres thématiques, l'élaboration d'un projet commun répondant aux exigences du dispositif.

D'autres actions sont également déjà repérées comme entrant dans cet axe comme une opération « bien manger au lycée pour la planète » qui sera incluse dans le cadre du service public de restauration. De la même façon, dans le secteur de l'agriculture, grâce à « Pour l'énergie AGIR », la Région a défini un référentiel co-construit avec la profession où la question environnementale est évaluée dans son ensemble ; à la demande des organisations concernées, une extension de la prise en compte de ces questions dans les exploitations pourra être relancée. Similairement, les dispositifs initiés avec la Direction de la Culture ont connu un grand engouement au niveau des professionnels et pourront être poursuivis, afin d'être consolidés. L'implication de ce secteur conduit, par ailleurs, à ce que les questions énergétiques et d'environnement soient relayées auprès de tous les publics, également par la presse, constituant ainsi un outil puissant de dissémination de ces problématiques : économies d'énergie et de matières.

Les partenaires décidant de s'associer à la Région dans sa lutte contre le changement climatique, seront inscrits dans un processus par lequel la Région pourra les accompagner en mettant à leur disposition un soutien technique et stratégique (assistant à maîtrise d'ouvrage), en agglomérant les données issues de l'expérimentation pour qu'elles soient partagées et en consolidant ou initiant des réseaux permettant l'échange et la coopération.

A.G.I.R. + avec les filières

Là, comme précédemment, le dispositif AGIR s'inscrit en complément des politiques régionales en matière économique et sociale, par l'expérimentation et en accompagnant l'innovation.

Des actions ont été facteurs de développement de l'économie dite « verte ». De plus, la formation des professionnels se développe avec la montée en puissance de l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (I.R.F.E.D.D.) créé à l'initiative de la Région.

Un des enjeux est d'établir des connexions opérationnelles avec les clusters régionaux labellisés PRIDES dans la perspective d'élaboration de projets collaboratifs. Ces connexions pourront porter à la fois sur les PRIDES dits « Verts » qui par leurs stratégies et leurs spécificités peuvent apporter des solutions complémentaires au dispositif (par exemple avec les PRIDES Capénergies, Novachim, Artemis, Bâtiment Durable Méditerranéen, TRIMATEC et Risques), soit pouvant bénéficier aux membres d'autres PRIDES (Logistique, Tourisme d'Affaires et Congrès, Mer PACA, Grande Plaisance). Sans se limiter à cette liste, l'ensemble des PRIDES pourront, le cas échéant participer à cette dynamique (en lien avec notamment l'Appel à Projets « Responsabilité Sociale et Environnementale » lancé dans le cadre d'AGIR 2007-2010).

De plus, le nouveau cadre partenarial prochainement défini en matière d'éducation et formation, par l'adoption prévue du prochain Contrat de Plan Région de Développement des Formations (CPRDF), prévoit d'ores et déjà une meilleure prise en compte de la responsabilité sociale des entreprises de formations et le déploiement d'actions « développement durable et environnement ». La démarque Qualité RESEAU, pour, « Responsabilité Sociale et Environnementale pour l'Apprenant-Usager », adoptée en février 2002, vient conforter la dynamique initiée par AGIR, pour l'ensemble des opérateurs et prestataires du Service public régional de formation permanente et d'apprentissage.

AGIR plus (+) poursuivra également les actions structurantes qui ont permis à la filière « bâtiment durable », secteur important de son économie, d'émerger. Aujourd'hui, existe un Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire (PRIDES) original qui rassemble l'ensemble de la profession et propose une méthode accessible à tous pour définir et réaliser un bâtiment méditerranéen durable. Une centaine de bâtiments publics et tertiaires ont été aidés par la Région et peuvent servir d'exemples.

AGIR Plus (+) poursuivra l'action régionale avec les interventions suivantes :

- le développement de l'information des citoyens grâce aux outils techniques tels que les Diagnostics de Performances Energétiques améliorés prenant en compte les spécificités climatiques méditerranéennes ainsi que les audits énergétiques pour les copropriétés,

- la poursuite des actions de structuration de la filière bâtiment vers le durable et singulièrement la montée en puissance des actions de formation dans ce domaine.

- l'aide à des opérations exemplaires : compte tenu des résultats de l'appel à projets AGIR/Prebat (près de 100 projets déposés) avec un grand nombre de projets neufs et vue la prochaine réglementation thermique 2012 qui sera conforme au niveau actuel de l'appel à projets, celui-ci est supprimé. Il pourra être remplacé par un nouvel appel à projets destiné prioritairement aux projets de réhabilitation de bâtiments publics visant le niveau BBC-effinergie (*moins 40% par rapport à la réglementation*) en fonction de l'évaluation qui sera faite du précédent appel à projets. Les projets neufs publics, pour être aidés, devraient alors viser le niveau BEPOS (bâtiment à énergie positive). L'aide régionale serait également conditionnée au fait que les projets recourent au processus d'accompagnement de la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen. Il pourra être expérimenté, en y associant les Espaces Info Energie et les professionnels, la réhabilitation énergétique ambitieuse de maisons ou petites copropriétés construites prioritairement avant 1975.

- la mise en œuvre progressive de critères d'éco-conditionnalité pour les bâtiments aidés par la Région au titre de toutes ses politiques. L'enjeu énergétique lié à l'augmentation incessante des consommations dans le bâtiment, l'enjeu économique lié à une qualification des professionnels dans le « durable », l'action structurante de la Région, la mobilisation des professionnels, l'accent mis par l'Etat sur le secteur du bâtiment avec une sévèrisation de la réglementation thermique, conduisent à définir une première écocondition qui portera sur l'ensemble des demandes faites à la Région pour les projets nouveaux. Celle-ci est conforme à la démarche «Bâtiment Durable Méditerranéen» portée par le PRIDES éponyme. Ainsi, l'aide régionale de droit commun sera progressivement conditionnée de la façon suivante :

Pour les bâtiments neufs, à l'atteinte d'un niveau de performance énergétique supérieur à la réglementation en vigueur (niveau « Bâtiment Basse Consommation – Effinergie ») et par le recours au processus d'accompagnement de la démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen »

Pour les bâtiments existants à réhabiliter, au fait que les travaux mis en œuvre concourent à atteindre a minima le niveau «B» du DPE (*diagnostic de performance énergétique*) et par le recours au processus d'accompagnement de la démarche «Bâtiment Durable Méditerranéen». Par ailleurs, le niveau dit «C+ (120 kWh/m²shab.an pour les logements)» du diagnostic de performance énergétique pourra constituer un objectif accepté sous réserve que l'audit énergétique justifie d'une non faisabilité financière ou technique d'atteinte du niveau 'B' ci-dessus mentionné.

Dès entrée en vigueur en 2011 de la Réglementation Thermique 2012 rendant obligatoire le «Bâtiment Basse Consommation» pour le neuf, ces critères seront modifiés pour s'adapter aux nouvelles exigences légales. Pour la réhabilitation, le niveau de performance à atteindre suite aux travaux sera susceptible d'être revu à la hausse dans les années à venir en fonction de l'évolution des techniques et de la réglementation. Une partie de l'aide régionale pourrait être versée en fonction des résultats effectifs.

Il est à noter que la Région applique déjà à ses propres bâtiments, les lycées, un référentiel «Développement Durable et qualité environnementale du Bâtiment» voté en juillet 2009.

La mise en œuvre progressive de ces mesures pour les demandes de financement de bâtiment se développera sur la base d'une évaluation du niveau d'acceptabilité financière de la généralisation de ces critères d'éco-conditionnalité.

Outre la filière bâtiment, A.G.I.R. plus (+) s'attachera aux actions expérimentales des filières visant à un moindre impact environnemental, moins consommatrices de ressources naturelles, (économie de la sobriété) en y associant le secteur de la recherche, qu'elle soit technologique ou sociale, qu'elle concerne des procédés ou des services.

- Une progression de l'écoconception par des mécanismes incitatifs appropriés, sera visée ainsi que la formation des acteurs et l'information des consommateurs,

- Le développement de l'économie circulaire (comme le réemploi et l'écologie industrielle) qui permet aux déchets ou sous-produits d'une activité de devenir la matière première d'une autre activité sera impulsé. La Région participera au financement des démarches d'inventaire des flux d'énergie et de matières par territoire et aidera à la création de marchés locaux (cf. AGIR avec les territoires). Elle s'attachera aux filières de démantèlement de déchets visant le réemploi, puis la revalorisation matière, avec la déconstruction, en lien avec la question du bâtiment précédemment évoquée, et singulièrement la réhabilitation à laquelle la Région s'attache.

- Les expériences dans le domaine de l'économie de fonctionnalité seront soutenues (elle repose sur l'idée de substituer à la vente d'un bien, la vente de l'usage de ce bien, en concevant des produits plus pérennes, plus modulables et plus adaptables associés à un service préservant l'emploi).

Dans ce domaine, des actions ad'hoc seront proposées à la jeunesse, aux lycéens et aux étudiants qui vont bâtir la société de demain.

A.G.I.R. + pour le futur

La Région, par sa position, peut jouer le rôle de vigie des expériences mises en œuvre par les acteurs de son territoire, c'est pourquoi elle participera à la mise en place d'une fonction de « veilleur territorial » en lien avec les organisations qu'elle accompagne, les filières clés régionales afin de recueillir les initiatives des associations, collectivités et entreprises en faveur de la lutte contre le changement climatique.

AGIR PLUS (+) pourra également apporter un appui supplémentaire aux dispositifs, expérimentations et projets collaboratifs structurants visant la création des emplois de demain dans les filières « vertes »...

A.G.I.R. + avec le grand public

La Région s'engage à mettre en place ou poursuivre, sur la période 2011-2014, différents outils (sondages internet, instances de mobilisation citoyenne, train de l'énergie, publications...) pour informer les citoyens de son action, connaître leurs attentes en matière de lutte contre le changement climatique et les soutenir dans leur mobilisation.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans l'enveloppe de 15 millions d'euros par an dévolue à A.G.I.R. PLUS (+) pour la période 2011-2014. Il nécessite, sur la même période 2011-2014, le prolongement du poste de chargé de mission en contrat à durée déterminée créé pour la première période A.G.I.R.

Chacun des dispositifs sera validé par l'Assemblée Plénière au fur et à mesure de leur mise au point.

